

REGLEMENT PARTICULIER du tournoi jeune labellisé de badminton Jeunes de Gif sur Yvette des 13 et 14 janvier 2024

(Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions)

Art*1 Le tournoi national est répertorié dans poona sous le n° et autorisé sous le numéro :

Art*2 Le tournoi se déroulera les **13 et 14 janvier 2024**, sur 7 terrains au **Gymnase des GOUSSONS** selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art*3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

Art*4 Le juge-arbitre du tournoi sera **AKPLOGAN Arnold**. Ils sont désignés par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Le GEO du tournoi sera **LE FUR Gwendal**.

Art*5 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Art* 6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art* 7 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art* 8 La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses Jeunes dans les séries : **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet** avec [une gestion en mode élite](#). En fonction du nombre d'inscrits et dans l'optique d'optimiser les points attribués dans les catégories Benjamin, Minime et Cadet les tableaux de SH et SD seront scindés en 2 donnant ainsi les séries suivantes Ben+ et Ben-, Min+ et Min-, Cad+ et Cad-. L'organisation se réserve le droit en fonction du nombre des inscrits en catégorie poussin, de scinder le sh et sd en 2 suivant des critères définis avec le juge-arbitre..

Art* 9 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double ou de mixte, dans la limite de 2 tableaux. Le mode de qualification se fera en poules. Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. En cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Art* 10 Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux ou des séries, dans l'intérêt de la compétition, en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, ou bien en les regroupant.

Art* 11 Les inscriptions seront arrêtées **le 16 décembre 2023 inclus**, [la constitution des tableaux de simple se fera en fonction du CPPH à la date du 30/12/2023](#). Un mail sera envoyé aux joueurs pour les informer de leur situation. Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation ainsi que le juge-arbitre se réservent le droit de changer la série d'inscription du joueur pendant la période d'ajustement si son classement l'exigeait. Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de donner 3 invitations maximum par tableau pour des joueurs étrangers ou extérieur à la métropole qui s'inscriraient au tournoi labellisé

Art* 12 Le montant des droits d'engagement est de **14€** pour 1 tableau et de **19 €** pour 2 tableaux.

Art* 13 Les inscriptions et le paiement se feront en **uniquement en ligne via le site badnet.org ou l'application ebad**. L'inscription ne sera retenue qu'à partir où le paiement a été réceptionné. Ceci a pour but de faciliter la gestion des inscriptions, des règlements et des remboursements. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Art* 14 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre, sinon le joueur sera considéré comme « forfait partenaire » et remplacé dans le tableau.

Art* 15 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Veillez à bien renseigner la fiche d'inscription avec votre numéro de licence et vos classements.

Art* 16 Le tirage au sort sera effectué le : **30/12/2023**. Les remboursements se feront uniquement sur justificatif médical ou attestation d'employeur (remboursement réalisé après le tournoi). Le classement pris en compte pour le calcul des points sera le classement de la semaine du tirage au sort.

Art* 17 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Les joueurs seront convoqués 1 heure avant leur match (sauf les premiers matchs du jour) et pourront être appelés à tout moment en cas d'avance de l'échéancier.

Art* 18 Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match. Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.

Art* 19 Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office) et les coaches (2 maximum par demi-terrain).

Art* 20 Les matches seront auto arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Des arbitres stagiaires pourront arbitrer des matches tout au long du tournoi. Le temps de repos entre deux matches sera de minimum 20 minutes.

Art* 21 Un volant, homologué par la FFBaD, de marque Babolat 3 (plume) a été désigné par le comité organisateur comme volant officiel de la compétition. Il sera en vente sur les lieux de la compétition et sera utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs et seront fournis à part égal entre eux.

Art* 22 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute, sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art* 23 Tout joueur qui quitte le gymnase, le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. Il est donc obligatoire de prévenir le juge arbitre.

Art* 24 Les participants doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition, les chaussures de villes sont interdites sur l'aire de jeu.

Art* 25 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art* 26 Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art* 27 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.